

# Compte-rendu du Conseil Municipal

du 28 mars 2022

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

Madame le Maire ouvre la séance à 18 heures et désigne Emilie VALETTE en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Marc DINI, Emmanuel DJAKOVIC, François BERGNA, Emilie VALETTE, Steve PREVOST, Sylvie CAGINICOLAU, Philippe VUILQUE, Sylvie MATHIEU, Patrick DOULIERY, Hélène CASTA, Khaled BENFERHAT

Absent (s) :

Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Christine SANTUCCI à Patricia PAUL, Serge MEOLA à Marc DINI, Anne-Marie MONTANO à Emmanuel DJAKOVIC.

Mme Le Maire adresse une pensée à Mme SANTUCCI Christine qui a perdu son époux  
Pensée à la population Ukrainienne : 1 minute de silence est tenue à la demande de Mme le Maire

## Vote du compte-rendu du Conseil Municipal du 15/12/2021

## Vote du compte-rendu du Conseil Municipal du 28/12/2021

**Le conseil municipal approuve les comptes rendu à l'unanimité**

## Transfert en trésorerie

Philippe VUILQUE informe que c'est une situation qui pose problème à l'opposition :

- Nous sommes actuellement la Station essence la plus chère du Département
- Contrat Denier : certes il s'agit d'un « fournisseur local » mais c'est un fournisseur peu important, on paye donc le prix fournisseur « moins important »
- problème technique, on ne peut pas retirer + de 20 € ou 20L à la station. Pourquoi ? S'il n'y a pas de consommation, il va y avoir des stocks qui vont nous rester sur les bras = problématique.
- nous avons voté un nouveau tarif en conseil, était ce le bon moment au vu de l'augmentation des prix.

Madame le Maire informe que le nouveau tarif délibéré n'a jamais été appliqué.

Philippe VUILQUE demande si c'est un problème technique ou voulu pour la station ?

Mme le Maire explique que nous étions en fin de cuve car nous étions les moins chers du département donc tout le monde a fait le plein ici. M. Denier ne pouvait nous livrer qu'en début de semaine suivante donc, pour ne pas tomber en panne de carburant, nous avons limité la quantité prise par chacun. Denier n'étant pas correctement approvisionner, le carburant était gardé pour les pompiers et les services techniques.

Emmanuel DJAKOVIC signale que personne ne vient en mairie quand le carburant est moins cher. Nous étions à 1,81€ le litre quand le carburant était à 2,20€/L partout ailleurs.

Madame le Maire dit qu'on va fournir le marché, les tarifs et les négociations. Denier doit refacturer à prix coutant quasiment. Le problème reste ce marché public qui a été signé en 2018 sous la mandature de Khaled Benferhat et qui est verrouillé pour 4 ans.

Il faut attendre la fin du contrat pour re-consulter

2.133 ➡ 1.88 €, Denier a pris pour lui la marge restante.

M. Denier a été très choqué par l'article de presse car il s'est senti attaqué personnellement. Il a donc tenu à fournir tous les justificatifs expliquant ce prix élevé et est prêt à faire une remise pour nous aider à baisser nos prix.

Sylvie CAGINICOLAU informe que le marché » est verrouillé sur 4 années et sur l'obligation de fournir 1 cuve pleine.

Philippe VUILQUE dit que « cela ne vient pas de nous » l'info est sur le journal.

Mme le Maire rajoute que les changements de tarifs se feront à la rentrée de Corinne puisque c'est elle qui a la régie de la station et que les élus n'ont pas le droit d'intervenir sur les tarifs.

Khaled BENFERHAT précise que l'appel d'offre a été passé en bonne et due forme contestable dans le fond et la forme. On ne savait même pas qu'il y avait un article dans HPI (ne comprend pas pourquoi cet article a été publié)

Il est autant affecté que nous par cette situation et propose son aide pour trouver des solutions. Étant le seul de l'ancienne mandature présent, il aimerait que soit stoppé les remarques sur l'ancienne gestion.

Madame le Maire dit qu'elle respecte tout le monde mais que M. VUILQUE devrait se canaliser en séance de conseil municipal puisqu'il est le représentant du groupe de l'opposition.

François BERGNA trouve dommage de laisser dire ce genre de choses car ce serait une catastrophe si la station fermait et les élus en sont conscients : inadmissible d'écrire comme ça, le journaliste aurait dû, au moins, contacter la mairie pour avoir les tenants et les aboutissants. La municipalité fera tout ce qui est dans nos pouvoirs pour maintenir la station service.

Khaled BENFERHAT demande si le journaliste a été contacté ?

Philippe VUILQUE partage notre étonnement et notre analyse. Erreur du journaliste qui aurait dû aller voir les 2 parties auparavant.

Sylvie MATHIEU rajoute que c'est une désertion dommageable.

Le prix de ristourne sera d'appliquer le pourcentage voté au dernier Conseil Municipal car on reste très en dessous de ce qui est pratiqué.

Philippe VUILQUE demande de geler l'augmentation.

Mme le Maire informe qu'il y aura un recalcul des tarifs pour les appliquer au plus juste.

Philippe VUILQUE dit qu'au 1<sup>er</sup> avril, il y aura une ristourne de l'Etat + aides aux stations communales de 3.000 € par station si vente de 50.000 L par mois.

Khaled BENFERHAT appellera Denier pour l'informer que l'opposition n'est pas à l'origine de cet article.

Sylvie CAGINICOLAU propose de choisir 15 000 € en 1 an ou 20 000 € en 2 ans : Opération non budgétaire : vote à l'unanimité

Emmanuel DJAKOVIC demande quand est-ce que ça sera mis en place ?

Sylvie CAGINICOLAU répond qu'une demande sera faite par mail le lendemain.

Proposition de 15 000€ sur 1 an soumise au vote.

### **Le conseil municipal approuve à l'unanimité**

## **Modification Maison de Santé / Plan de financement**

Mme le Maire rappelle qu'une subvention a été approuvée par le conseil communautaire ce jeudi vote auquel Philippe VUILQUE s'est abstenu car il disait que c'était illégal de voter en conseil communautaire avant le conseil municipal. Elle souligne que la Préfecture a confirmé que c'était tout à fait légal.

Il y a une flambée des prix sur : aluminium, ferraille

Sur les offres du marché, le tableau est validé par la Préfète à 50 %

Philippe VUILQUE indique que l'opposition s'abstient pour 3 raisons:

- la DETR est non sécurisée / plan risqué. En effet, sur les 14 millions d'€ alloués au département, notre DETR à 50% en représente déjà une enveloppe importante + prévisionnel de 88 000 €

La Préfète est Ok mais non sécurisée si nous obtenons les 50% tant mieux.

- Il est normal que le conseil municipal décide avant la communauté de communes.

Il y a des antécédents fâcheux car on est pris par le temps, on aurait pu faire un conseil municipal avant, peut-être que les dossiers n'étaient pas prêts pour délibérer auparavant.

Mme le Maire est surprise car Philippe VUILQUE a les compétences en tant qu'élu pour savoir que c'était tout à fait légal.

Elle rappelle que la santé est une priorité pour l'Ars et la préfecture sur nos territoires ruraux. Elle tient d'ailleurs à remercier les pompiers pour leur travail, rendu + difficile actuellement par la fermeture des urgences de Manosque régulièrement.

On se félicite de l'arrivée de presque 3 nouveaux médecins, les libéraux ne pourront plus travailler individuellement, plus de cabinets indépendants, uniquement regroupés en Maison de Santé.

La Maison de santé est l'avenir de la médecine, il y a plus de possibilité de recruter plus facilement des médecins et des spécialistes.

Philippe VUILQUE a assisté à une réunion publique de présentation, des Maires se sont dits intéressés pour participer financièrement au fonctionnement

« Est-ce que Mme le Maire a discuté avec les autres Maires ? »

Mme Le Maire répond que oui. S'il manque de la DETR, il reste 1 enveloppe de 125 000 € à la communauté de communes.

François BERGNA explique qu'il ne faut pas dire qu'on joue avec l'argent public, il est outré de ces propos, rajoute qu'il pourrait sortir des dossiers anciens sur lesquels on avait vraiment « joué » avec l'argent public (réponse à la boutade de Mme le Maire).

**Il est voté : 3 Absentions 9 Pour 0 Contre**

## Modification Plan de financement / AEP les Graves de Ravouest

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité*

## Emprunt Maison de Santé / Caisse d'Épargne

François BERGNA explique qu'il y a 2 raisons de choisir la Caisse d'Épargne

Le Crédit Agricole a proposé 2 durées : 10 ans (variable) et 12 ans (fixe) Cela semble relativement risqué avec l'inflation et l'avenir. Annuités trimestrielles au vu des loyers à venir.

15 années ont été demandées mais le crédit agricole n'a pas souhaité y répondre.

La Caisse d'épargne propose : 15 ans : 1.66 % légèrement supérieur + 240 € frais de dossiers offerts

4 526.90 € par trimestre à taux fixe : différence faible par rapport au taux ramené à l'année pour les intérêts.

Emmanuel DJAKOVIC demande si on a une idée des loyers ?

François BERGNA répond que le prévisionnel est à revoir et il y a obligation d'équilibrer et de s'autofinancer. Les taux ne cessent d'augmenter (guerre) donc il nous faut bloquer le crédit avant une nouvelle augmentation.

Sylvie MATHIEU : offre garantie jusqu' à fin mars d'après le document.

Madame le Maire rajoute que les banques ont confirmé la hausse des taux en flèche et ont validé le maintien de ces taux jusqu'à la fin du mois.

**Il est voté : 3 Absentions 9 Pour 0 Contre**

## Organisation du Temps de Travail

Philippe VUILQUE indique qu'ils ne sont pas d'accord au sein de l'opposition. Pour lui, cette mesure ne le gêne pas car permet plus de souplesse de gestion. Près la 1ere année de mise en place, il faut faire une évaluation annuelle pour le suivi.

Sylvie MATHIEU va voter contre par conviction personnelle, politique de la loi du travail – contre la flexibilité de l'emploi.

Steve PREVOST va s'abstenir : le problème de la flexibilité lorsque les agents ont une semaine très chargée, il y a des difficultés pour mettre son enfant à l'heure à l'école.

**Il est voté : 1 Abstention 10 Pour 1 Contre**

## Tarification modulée cantine

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité*

## Retrait délibération n° 6 à l'ordre du jour

Confusion de pièces jointes  
Sera réinscrit au prochain ordre du jour

## Questions diverses

Madame le Maire :

-explique qu'il est nécessaire de mettre une mise en péril immédiate sur la maison Babiacz, va être instantanée.

-revient sur les dons de l'Ukraine – 2 gros camions sont partis. Elle remercie l'Association avec JOURDAN Eric qui a fait des travaux à l'ancienne salle des jeunes pour accueillir 2 familles avec 2 enfants scolarisés dans l'école communale :

80 réfugiés avec 33 enfants dont 17 enfants scolarisés ont ainsi été accueillis dans notre département.

Philippe VUILQUE demande pour le Centre de vacances ?

Madame le Maire répond qu'il y a eu une réunion il y a 15 jours, 2 repreneurs sont intéressés mais désaccord sur le prix + 1 structure intéressée par la maison de retraite (négociation financière).

D'autres projets sont actuellement en cours :

Café de la Place : bar, petite restauration + 3 appartements sur financements propres.

Hôtel saint Clair : en négociation de prix

Boucherie : Sylvie MATHIEU demande si le projet est de nouveau une boucherie, la réponse est oui.

Philippe VUILQUE parle de l'arrivée de la fibre, il informe que certains citoyens ont contacté leur fournisseur mais ORANGE n'était au courant de rien.

C'est le flou artistique car il y a de nombreuses interrogations.

Sylvie CAGNICOLAU informe qu'il y a eu une dénonciation-obligation de prendre SFR= monopole SFR. Ceci est faux. Chacun est libre de choisir son opérateur.

Patricia Paul indique qu'il y a un Comité de pilotage Natura 2000 et félicite Emmanuel Djakovic d'avoir été élu Président.

La rénovation thermique à la médiathèque est terminée.

**Fin de séance : 19h25**

